

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2026**

2026-07

L'an deux mil vingt-six le 2 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VANSTEENKISTE Philippe, maire

Présents : MM., BENHAIM Françoise, BENEY Lionel, BOGEY Serge, CARRIER Pierre, CLAUDE Benoit, FOURNIAL Delphine, GEORGE Fabien, GIORGIO Fabrizzio, GOULARD Charles, GROSJEAN Laurent, LAMOUILLE Cécile, PAULUS-CHRETIEN Rachel, PERISSOUD Jessica, PETRASZKO Catherine, PORCHERON Jean-Marc, VANSTEENKISTE Philippe, VAUDAUX-RUTH Catherine, VILLALON Michelle, VINIT Pascale

Pouvoirs : GOULARD Charles a donné pouvoir à LAMOUILLE Cécile

Secrétaire de séance : VINIT Pascale

Quorum : 10

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du procès-verbal du 20/03/2026

2- Délibérations

2.1 Délégations d'attributions consenties par le conseil municipal au Maire

2.2 Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation

2.3 Création et composition des commissions municipales

2.4 Désignation des représentants de la commune au sein du SIPRES

2.5 Désignation du représentant de la commune au collège des communes de l'arrondissement d'Annecy au sein du SYANE

2.6 Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS suite aux élections de mars 2026

2.7 Désignation des représentants aux instances du Parc Naturel Régional du massif des Bauges

2.8 Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

2.9 Règlement intérieur du conseil municipal

3- Questions diverses

1.Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 20 mars est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux.

2.1 Délégations d'attributions consenties par le conseil municipal au Maire

Le maire rappelle que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Principaux domaines concernés :

- Gestion du domaine communal (mises à disposition, locations, baux)
- Tarification (occupation du domaine public, activités municipales)
- Marchés publics (passation, exécution, avenants)
- Finances (emprunts, régies, indemnités d'assurance)
- Urbanisme et foncier (préemption, alignement, DIA)

- Actions juridiques (contentieux, protocoles, transactions)
- Gestion des concessions (cimetière)
- Subventions et adhésions
- Projets communaux (permis de construire, déclarations préalables)

Le Maire rappelle que ces délégations ne constituent pas un blanc-seing qu'il doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises.

Le conseil municipal autorise le maire à déléguer certaines décisions à un adjoint, conseiller municipal ou à son suppléant en cas d'empêchement, ces décisions étant soumises aux mêmes règles que les délibérations du conseil et le maire devant en rendre compte à chaque réunion. Le conseil peut mettre fin à cette délégation à tout moment.

2.2 Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une indemnité à Serge BOGEY, conseiller municipal délégué aux travaux, dont le taux est égal à 5,84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

2.3 Création et composition des commissions municipales

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer 12 commissions municipales sur différentes thématiques composées chacune de conseillers municipaux :

- Finances, marchés publics et impôts
- Aménagement et urbanisme
- Travaux
- Instance de sécurité – PCS
- Action sociale
- Communication
- Culture
- Fêtes et cérémonies
- Vie associative
- Economie
- Ecole – Périscolaire - Jeunesse
- Environnement et ruralité

2.4 Désignation des représentants de la commune au sein du SIPRES

Suite aux élections municipales et conformément aux statuts du SIPRES modifiés le 09 juillet 2013, le conseil municipal désigne Philippe VANSTEENKISTE, Catherine PETRASZKO et Fabrizio GIORGIO comme délégués titulaires, et Jessica PERISSOUD comme déléguée suppléante au sein du comité syndical du SIPRES.

2.5 Désignation du représentant de la commune au collège des communes de l'arrondissement d'Annecy au sein du SYANE

Suite aux élections municipales et conformément aux statuts du SYANE révisés le 11 décembre 2025, le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Fabien GEORGE, membre du conseil municipal, comme représentant de la commune de Cusy au collège des communes de l'arrondissement d'Annecy. Il participera aux réunions de ce collège et prendra part à l'élection des délégués au Comité syndical du SYANE. Le maire est chargé de notifier cette désignation au SYANE.

2.6 Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS suite aux élections de mars 2026

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 10 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, comprenant 5 membres élus au sein du conseil municipal et 5 membres nommés par le maire. Après scrutin secret, sont élus les membres suivants : Rachel PAULUS-CHETIEN, Michelle VILLALON, Jessica PERRISSOUD, Fabrizio GIORGIO et Cécile LAMOUILLE.

2.7 Désignation des représentants aux instances du Parc Naturel Régional du massif des Bauges

L'Adjoint à l'Environnement rappelle l'adhésion de la commune à la Charte 2024-2038 du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, qui œuvre pour la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, l'aménagement du territoire, le développement social, économique et culturel, l'accueil, l'éducation et l'information, ainsi que l'expérimentation. À l'unanimité, le conseil désigne Monsieur Benoît CLAUDE comme représentant titulaire et Madame Pascale VINIT comme suppléante pour participer aux différentes instances du PNR.

2.8 Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Le Maire rappelle que depuis la réforme du Répertoire Électoral Unique, le maire est seul habilité à décider des inscriptions et radiations des électeurs, et qu'une commission de contrôle veille à la régularité de ces décisions. Conformément à l'article L19 du Code électoral, et à l'unanimité, le conseil désigne Serge BOGEY comme membre titulaire et Catherine VAUDAUX-RUTH comme suppléante pour représenter le conseil municipal au sein de la commission. Il propose également comme délégués de l'administration Pierre CARRIER (titulaire) et Laurent GROSJEAN (suppléant), ainsi que comme délégués désignés par le président du tribunal judiciaire Cécile LAMOUILLE (titulaire) et Jean-Marc PORCHERON (suppléant).

2.9 Règlement intérieur du conseil municipal

Conformément à l'article L.2121-8 du CGCT, le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur annexé, qui fixe notamment l'organisation du débat d'orientation budgétaire, les modalités de présentation et d'examen des questions orales, ainsi que les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Une élue interroge le maire sur la confidentialité des documents transmis aux conseillers. Le maire rappelle que certains documents, notamment ceux relatifs au CCAS et aux marchés publics, sont soumis à des règles strictes de confidentialité.

Le Maire indique après une interrogation d'une élue que le DOB n'est pas obligatoire car la commune compte moins de 3500 habitants, et que le budget primitif 2026 a été soumis au Comptable Public.

3. Questions diverses

- La commission Aménagement et Urbanisme se réunira en avril.
- Les travaux du centre progressent globalement bien, malgré quelques difficultés, notamment concernant l'éclairage public nocturne.
- Des échanges avec le SYANE concernant la chaufferie bois et la chaudière des écoles pourraient permettre à la commune de bénéficier de subventions plus élevées.
- Un état des lieux de la voirie a été réalisé ; la priorité sera donnée aux routes les plus dégradées, avec des devis attendus sous 10 jours.
- Il est précisé que le marquage des zones 30 directement sur l'enrobé n'est pas durable.

- Concernant le Casino, la commune ne disposant pas de droit de préemption en matière de fonds commerce, la cession devrait intervenir prochainement.
- Il est proposé de recenser les nids de chenilles processionnaires afin de permettre une communication et d'éventuelles interventions de la mairie

Agenda :

- 19/04/2026 : nettoyage de la commune – il faudra du monde pour l'encadrement
- 22/04/2026 : réunion d'information au PNR pour les nouveaux élus
- 29/04/2026 : Renc'arts du PNRMB à la Passerelle
- 08/05/2026 : cérémonie du 8 mai
- 13/05/2026 : soirée sur les frelons asiatiques
- 05/06/2026 : conférence sur l'eau (participation du SMIAC envisagée)

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Secrétaire de séance,
Pascale VINIT



Le Maire,
Philippe VANSTEENKISTE

